



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.57.AV

Site à réaménager n° SAR/MLR24 dit « Garage
Leboutte » à EREZEE – Arrêté provisoire

Avis adopté le 14/06/19

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 16/05/2019
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue des Combattants, 36a
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat à caractère rural

Brève description du projet et de son contexte :

Le site concerné, d'une superficie 364 m², a été occupé par un ancien garage (atelier de carrosserie, salle d'exposition pour voiture et station-service) Le bâtiment est actuellement en mauvais état et appartient à la commune.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment et l'assainissement du site en vue d'y construire des logements sociaux en partenariat avec la SLSP « La Famennoise » dans le cadre de l'ancrage communal.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/MLR24 dit « Garage Leboutte » à EREZEE.

Au vu de l'état du site, le Pôle estime qu'un périmètre de site à réaménager peut être inscrit à cet endroit et ce en vue de la démolition des bâtiments existants. Il estime également que le périmètre est cohérent vu qu'il reprend l'entièreté de la parcelle cadastrale visée.

Le Pôle estime enfin qu'il est opportun de prévoir du logement sur le site de par sa proximité avec le centre du village et toutes les commodités et de par sa desserte régulière en transport en commun.


Samuël SAELENS
Président